

25 Sep 2026 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2026](#)

Accord de coopération relatif au Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (Unia)

Sur proposition du ministre de l'Égalité des chances Rob Beenders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un accord de coopération entre l'Autorité fédérale, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune par rapport au Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune, au sens de l'article 92 bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980. Le Conseil des ministres a, par ailleurs, approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

Ce projet d'accord de coopération vise à transposer partiellement la directive (UE) 2024/1499 du Conseil du 7 mai 202, qui établit des exigences minimales relatives au fonctionnement des organismes pour l'égalité de traitement afin d'améliorer leur efficacité et de garantir leur indépendance, de manière à renforcer l'application du principe de l'égalité de traitement tel qu'il découle des directives européennes. Elle comporte des dispositions relatives au mandat, aux compétences, à l'indépendance, à la structure, aux ressources, et à l'accessibilité des organismes pour l'égalité de traitement.

Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (« Unia ») est l'un des trois organismes belges pour l'égalité de traitement. Il a été établi par l'accord de coopération du 12 juin 2013.

Ce projet d'accord de coopération vise à mettre en conformité la législation organique d'Unia avec la directive 2024/1499. Ce projet contient plusieurs nouveautés et modifications par rapport à l'actuel accord de coopération.

Le ministre de l'Égalité des chances est chargé de présenter le projet d'accord de coopération au prochain Comité de concertation et d'obtenir la signature des chefs de gouvernement concernés et des ministres compétents.

Les projets seront ensuite transmis pour avis au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://beenders.belgium.be>

info@beenders.fed.be

JefBeckers

Porte-parole

+32 498 25 10 65

jef.beckers@beenders.fed.be